



Original = Anglais

OIC/SOM-42/2015/AF/RES/FINAL

**RESOLUTIONS  
SUR  
LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES**

**ADOPTÉES PAR LA  
42<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL  
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES**

*(Session de la vision commune pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme)*

**KOWEIT - ETAT DU KOWEIT  
09-10 CHA'BANE 1436H  
27-28 MAI 2015**

## TABLE DES MATIERES

N°	SUJETS	Page
1	<p><b><u>Résolution N° 1/42-AF</u></b>            Sur le rapport du Secrétariat général sur la situation financière des arriérés de contributions statutaires des Etats membres.</p>	3
2	<p><b><u>Résolution N° 2/42-AF</u></b>            Sur la création d'un Groupe intergouvernemental d'experts (GIGE) pour examiner l'étude approfondie menée par le Secrétariat général sur la restructuration de l'OCI</p>	4
3	<p><b><u>Résolution N° 3/42-AF</u></b>            Sur l'autorisant de la 44<sup>ème</sup> CPF à approuver le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts (GIGE) et les budgets du Secrétariat général de l'OCI et de ses organes subsidiaires au titre de l'année 2016, ainsi que toutes les questions financières et administratives qui lui sont soumises.</p>	5

**RESOLUTION N° 1/42-AF**  
**SUR**  
**LE RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL SUR LA SITUATION**  
**FINANCIÈRE DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS STATUTAIRE**  
**DES ETATS MEMBRES**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères, réuni en sa 42<sup>e</sup> session (session de la vision commune pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), au Koweït, Etat du Koweït, les 09 et 10 chaabane 1436 H (correspondant au 27 et 28 mai 2015),*

**Ayant pris note** du rapport du Secrétaire général portant sur la situation financière des arriérés de contributions statutaires des Etats membres à l'égard de ses budgets ; et

**Conformément** aux recommandations de la 43<sup>ème</sup> session ainsi que des sessions précédentes de la Commission Permanente des Finances (CPF) ;

1. **EXHORTE** les Etats membres à payer leurs contributions statutaires respectives à l'égard des budgets du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires au titre de l'exercice 2015 et, pour les États membres défaillants, à régler leurs arriérés de manière à permettre aux institutions de l'OCI de mener à bien les missions qui leur ont été assignées.
  
2. **PRESSE** les États membres défaillants d'engager des contacts plus étroits avec le Secrétariat général en vue d'établir entre eux un mécanisme efficace permettant de faciliter le règlement éventuel de leurs arriérés respectifs.

**RÉSOLUTION N° 2/42-AF**  
**SUR**  
**LA CREATION D'UN GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'EXPERTS**  
**(GIGE) POUR EXAMINER L'ETUDE APPROFONDIE MENEES PAR LE**  
**SECRETARIAT GENERAL SUR LA RESTRUCTURATION DE L'OCI**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères, réuni en sa 42<sup>e</sup> session (session de la vision commune pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), au Koweït, Etat du Koweït, les 09 et 10 chaabane 1436 H (correspondant au 27 et 28 mai 2015),*

**Prenant en considération** le rapport de la 43<sup>ème</sup> session de la CPF qui, après avoir pris note du processus en cours de la restructuration de l'OCI confiée au Secrétaire général adjoint aux Affaires administratives et financières, a demandé au Secrétariat général de fournir une étude approfondie sur la restructuration et les amendements à apporter aux règlements avec l'aide d'un Groupe intergouvernemental d'experts (GIGE) ; et

**Rappelant** les dispositions de la Résolution n° 3/43-AF(PFC) qui reportait les amendements proposés sur le statut du personnel de l'OCI jusqu'à l'achèvement du Processus de restructuration en cours du Secrétariat général et de ses organes subsidiaires ;

**DECIDE** de mettre en place un Groupe intergouvernemental d'experts (GIGE) qui sera convoquée en réunion durant le second semestre de l'année 2015 et sera chargé de l'examen :

- a. de la proposition du Secrétariat général relative à sa restructuration, y compris les amendements pertinents à apporter au statut du personnel, et
- b. soumettre son rapport à la 44<sup>ème</sup> session de la CPF.

**RÉSOLUTION N° 3/42-AF  
SUR  
L'AUTORISATION A LA 44<sup>ÈME</sup> CPF A APPROUVER LE RAPPORT  
DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'experts (GIGE)  
ET LES BUDGETS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI  
ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2016,  
AINSI QUE TOUTES LES QUESTIONS FINANCIERES ET  
ADMINISTRATIVES QUI LUI SERONT SOUMISES.**

*Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères, réuni en sa 42<sup>e</sup> session (session de la vision commune pour renforcer la tolérance et rejeter le terrorisme), au Koweït, Etat du Koweït, les 09 et 10 chaabane 1436 H (correspondant au 27 et 28 mai 2015),*

**Rappelant** le Règlement financier de l'OCI, selon lequel, le CMAE a le pouvoir de décider du budget et d'autres questions financières et administratives proposées par la CPF ;

**Prenant en considération** le fait que le dernier trimestre de l'année budgétaire est le moment le plus approprié pour soumettre les projets de budget annuel, sachant que les exercices budgétaires de l'OCI coïncident avec les années civiles ; et

**Prenant en considération** les recommandations de la réunion des hauts fonctionnaires préparatoire à la 42<sup>ème</sup> session du CMAE, au sujet de la demande du Secrétariat général adressée à cette dernière en vue d'autoriser la 44<sup>ème</sup> session de la CPF à approuver les projets de budget du Secrétariat général de l'OCI et de ses organes subsidiaires pour l'exercice 2016, ainsi que les questions financières et administratives qui lui sont soumises ;

1. **DECIDE** d'accorder un mandat exceptionnel à la 44<sup>ème</sup> session de la CPF pour examiner et approuver, au nom du Conseil, les projets de budget du Secrétariat général de l'OCI et de ses organes subsidiaires, au titre de l'exercice 2016, ainsi que toutes les questions administratives et financières qui lui sont soumises.
2. **"DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI de convoquer la 45<sup>ème</sup> Commission permanente des Finances (CPF) en 2016 avant la réunion des hauts fonctionnaires et d'assurer que le projet de budget approuvé pour 2017 soit pris en compte dans le Projet de Résolution"

